

## **Sélection du mois de septembre 2015**

### **Le coût de la criminalité et ses conséquences sur les entreprises**

*Le coût de la criminalité est à sujet à controverse.*

En 2010, l'économiste Jacques Bichot, professeur à l'université Lyon III rend les résultats d'une étude commandée par l'Institut pour la justice, (une association de citoyens qui promeut une justice plus protectrice et plus équitable vis-à-vis des victimes). La délinquance sous toutes ses formes coûterait au moins 115 milliards d'euros chaque année.

Son analyse a fortement été critiquée (11/03/11) par Thierry Godefroy du CESDIP (unité mixte de recherche du CNRS qui a pour vocation à produire des recherches sur les phénomènes de criminalité et de délinquance, placée sous la tutelle du CNRS, du Ministère de la justice et de l'Université de Versailles-Saint-Quentin). Il dénonce un tel chiffre. Pourtant, le CESDIP a produit une étude de victimation, réalisée en 2011 sur l'Île de France et couvrant les trois années précédentes dans lesquelles 300 000 VAV (vols avec violences) et 800 000 agressions (tous types confondus) y sont rapportées.

Le nombre de faits est suffisamment conséquent pour se rendre compte que la criminalité coûte cher et que ce coût est porté en partie par l'État, mais également par les entreprises et en particulier les TPE qui composent les deux tiers du tissu de l'emploi sur le territoire national, selon le dernier pointage de l'Insee : 3,3 millions d'entreprises et parmi elles, 2,1 millions sont de très petites entreprises (Le Figaro, 30/03/15).

*Mais pas ses conséquences*

La prévention et la protection peuvent peser lourd dans les budgets : matériel (Alarmes, caméras, coffre fort...), frais de maintenance, vigile, assurances. En somme des investissements conséquents dont les retours ne sont pas forcément à hauteur puisqu'en 2005 le PDG de Partenaires Sécurité déclarait « l'assurance ne remboursera jamais ce que vous avez perdu à cause du manque d'exploitation ».

La même année est avancé, le fait que trois entreprises sur cinq, victimes d'un sinistre important, devaient mettre la clé sous la porte (Usine Nouvelle n°2983). 100 000 cambriolages auraient eu lieu dans les entreprises, soit 276 environ par jour et 1800 cas de sinistres incendies d'origine malveillante. La problématique concernant les assurances n'est pas nouvelle. Il y est fait mention en 2001 par la Siaci, un groupe de service d'assurance, qui signale que certaines professions ne peuvent quasiment plus se déplacer dans le sud-est de la France, notamment les représentants des fabricants de bijoux et que les compagnies d'assurances avaient exclu la région du Rhône de leur couvertures (Inhesj, Cahiers de la sécurité et de la justice avril 2007). Or 2001, en

matière de criminalité ne serait pas une année anodine. Le criminologue Xavier Raufer en a fait le titre d'un ouvrage, L'Explosion criminelle (Editions Valmonde, 2002)

### *Ces indicateurs pessimistes sont-ils toujours d'actualité ?*

Il y a toujours une présence de ces indicateurs dans les médias actuellement. Cet été, des représentants de commerce ont été braqués en Corse. En juin et en août deux représentants en glace en ont été victimes à Calacuccia et près de Corte (Haute-Corse).

Un bijoutier de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) témoigne des conséquences du braquage à la voiture-bélier subi en 2012. Entre le passage de l'expert, l'emploi de maîtres chiens pour garder la boutique, les coûts dépassent souvent les contrats prévus par les assureurs.

L'entrepreneur évoque l'asphyxie de son commerce et la perspective de devoir vendre son fonds. Il se retrouve de plus en procès contre son assureur (Le Parisien, 30/08/15). La situation des entreprises du Languedoc-Roussillon a suscité la tenue d'un colloque le 11 septembre 2015 organisé par les commissaires aux comptes de la région qui s'alarment de la vulnérabilité des entreprises de petite taille face aux cyberattaques qui s'intensifient. « À cause de ces piratages, des entreprises ont même parfois dû déposer le bilan » constate Aude Béziat, présidente des commissaires aux comptes du Gard, de Lozère, de l'Ardèche et du Vaucluse (Midi Libre, 20/09/15).

En dehors du fait que la montée de la criminalité a pour première conséquence une perte de confiance dans l'autorité de l'État, auquel on impute cet état de fait, il ne faut pas sous-estimer les coûts induits que cela représente pour les entreprises qui doivent prendre à leur charge tous les investissements et les coûts de fonctionnement des dispositifs sécuritaires et par conséquent l'impact négatif que le crime a sur l'activité économique.